

## LES VOISINS VIGILANTS : LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ PEUT-IL RECRÉER DU LIEN SOCIAL ?

[Matthijs Gardenier](#)

De Boeck Supérieur | « Sociétés »

2017/4 n° 138 | pages 53 à 64

ISSN 0765-3697

ISBN 9782807391642

DOI 10.3917/soc.138.0053

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-societes-2017-4-page-53.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# LES VOISINS VIGILANTS : LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ PEUT-IL RECRÉER DU LIEN SOCIAL ?

Matthijs GARDENIER\*

---

**Résumé :** Le dispositif « Voisins Vigilants » permet la mise en place de réseaux de surveillance au sein de quartiers afin de lutter contre les cambriolages. Cet article entend interroger le rapport que ce dispositif devenu massif entretient au lien social. Nous faisons l'hypothèse qu'il y a une inversion du rapport entre lien social et contrôle social. Ainsi, l'organisation de la surveillance collective est censée recréer une communauté locale inexistante.

**Mots clés :** Voisins Vigilants, vigilantisme, surveillance, lien social, Watchful Citizens

---

**Abstract:** The “Neighborhood watch” system consists in the establishment of surveillance networks within neighborhoods to fight against burglaries. This article intends to question the way that this massive phenomenon has toward social link. We make the assumption that there is an inversion of the relationship between social link and social control. Thus, the organization of collective surveillance is supposed to recreate local communities where they no longer exist.

**Keywords:** Watchful Citizens, Neighbourhood watch, oversight, social link, vigilantism

---

---

\* Docteur en sociologie, ATER au sein du Département de sociologie de l'Université Paul Valéry Montpellier 3.

Depuis 2011 et la circulaire Guéant sur la « participation citoyenne », nous assistons au développement d'un phénomène particulier, celui des Voisins Vigilants, sur le modèle des *Neighbourhood Watch* américaines et britanniques. Le concept est simple, il s'agit d'organiser un réseau de voisins qui avertiraient la police lorsque des actes délictueux seraient commis dans leur quartier. Situés principalement dans le péri-urbain résidentiel, ces cercles cibleraient principalement les cambriolages, dans des quartiers où il y a peu de monde la journée. Les « Voisins Vigilants » n'ont pas vocation à intervenir contre des délits, mais à mettre en place une surveillance, matérialisée par le logo du mouvement, un œil grand ouvert sur fond jaune. Pour reprendre les propos d'un élu local avec qui nous nous sommes entretenus, « l'objectif est d'avoir des yeux un peu partout ».

Sous l'appellation générique de « Voisins Vigilants » deux types de dispositifs coexistent. Le premier est le dispositif dit de « Participation citoyenne », créé et encadré par la circulaire Guéant du 22 juin 2011<sup>1</sup>. Elle organise la mise en place d'un dispositif de « Participation citoyenne » sur un quartier ou une zone bien délimitée par une convention tripartite entre la Mairie, les forces de l'ordre (Gendarmerie ou Police) et la Préfecture. Les « citoyens vigilants » potentiels sont informés par une réunion, puis quelques référents sont sélectionnés par les représentants des pouvoirs publics. Les référents peuvent à leur tour recruter des « citoyens vigilants » afin d'assurer un quadrillage du quartier. Il est très clairement stipulé que ces cercles de surveillance se limitent à un rôle de surveillance et ne doivent en aucun cas intervenir en lieu et place des forces de l'ordre.

Il convient aussi de noter que cet outil n'est que peu utilisé par la Police nationale et que la plupart des Conventions tripartites ont comme partenaire la gendarmerie et non la police, ce qui montre une approche différente dans le traitement de l'insécurité entre ces deux corps. En 2014, il y avait près de 940 conventions tripartites signées, selon Elzagabal, ce qui ferait près d'une commune sur quarante, soit 2,5 % des communes.

Le deuxième type de voisins vigilants consiste en ce que les élus de Vendargues appellent des « communautés autogérées ». Celles-ci sont liées au site *Voisinvigilants.org*, qui est géré par une société privée, la start-up Voisins Vigilants, fondée par Thierry Chicha. Les communautés, auto-organisées, sont fédérées par un espace en ligne fourni par le site et disposent de systèmes d'alerte par SMS utilisant la technologie « push ». Le dispositif est complété par des panneaux et des autocollants, en vente sur le site, qui permettent de visibiliser l'existence du dispositif dans un quartier, lui offrant un ancrage matériel et symbolique, donnant des bases territoriales à la communauté.

Il convient de noter que ces communautés, contrairement aux dispositifs de « Participation citoyenne », ne sont nullement encadrées par les forces de l'ordre et qu'il arrive que certains en viennent à intervenir contre des « délinquants

---

1. « Le dispositif de participation citoyenne », [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir\\_33332.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir_33332.pdf) (consulté le 4 octobre 2017).

potentiels », comme nous le verrons dans le cas d'Hénin-Beaumont. Ces communautés présentent un caractère d'engagement de masse : en septembre 2017, le site répertorie 25 804 communautés, réparties sur l'ensemble du territoire dont plus de 10 000 dans quatre régions : Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA et Languedoc-Roussillon<sup>2</sup>. Le site ne mentionne pas le nombre de participants par communauté, mais lors de l'entretien qu'il nous a accordé, Thierry Chicha, dirigeant de la société, a déclaré que les communautés compteraient entre 5 et 50 membres, ce qui donnerait une fourchette basse de 129 020 membres et une fourchette haute de 1 290 200 membres, soit près de 2 % de la population française...

Ces chiffres sont en soi d'une faible précision, d'autant plus que l'inscription au site ne signifie pas nécessairement une participation active au dispositif. Pour autant, bien qu'il soit compliqué de dénombrer avec précision le nombre de participants aux dispositifs, ces données permettent d'affirmer qu'en 2017 leurs effectifs se comptent par centaines de milliers et qu'il s'agit donc d'un phénomène de masse.

### Comment penser ce phénomène ?

À notre sens, le développement de ce phénomène est à envisager dans une perspective générale offerte par le concept de *vigilantisme*.

#### *Le vigilantisme*

Ce concept est défini par Favarel-Garriges et Gayer comme « un certain nombre de pratiques collectives coercitives, mises en œuvre par des acteurs non étatiques afin de faire respecter certaines normes (sociales ou juridiques) et/ou d'exercer la "justice" »<sup>3</sup>. En France, ces pratiques restent politiquement assimilées à la Collaboration. Les souvenirs de la Milice et de la délation restent vifs<sup>4</sup>.

Un autre élément qui nous semble important pour la compréhension du phénomène est mis en avant par Les Johnson. Celui-ci conçoit le vigilantisme comme un mouvement social constitué de citoyens agissant de manière volontaire, en toute autonomie par rapport à l'État, pour lutter contre la « criminalité » en utilisant ou menaçant d'utiliser la violence<sup>5</sup>.

Cette définition est intéressante, mais permet de montrer aussi que le phénomène *Les Voisins Vigilants* représente un objet sociologique qui diverge dans une certaine mesure avec le vigilantisme tel que défini ci-dessus.

2. Pour l'instant, le site conserve l'ancien découpage régional.

3. G. Favarel-Garrigues, L. Gayer, « Violer la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, n° 115, 2016, pp. 8-37.

4. J.-P. Brodeur, F. Jobard, *Citoyens et délateurs. La délation peut-elle être civique ?*, Autrement, Paris, 2005.

5. L. Johnston, « What Is Vigilantism? », *The British Journal of Criminology*, vol. 36, n° 2, 1996, pp. 220-236.

Concernant de manière plus spécifique *Les Voisins Vigilants*, il y a assez peu de littérature française. Éléonore Elzegabal (INRA Dijon) travaille sur le dispositif de participation citoyenne, mais ses résultats ne sont pas encore publiés.

C'est pour ces raisons que nous allons nous référer au concept de *watchful citizens* développé par Walsh concernant la lutte contre l'immigration clandestine en Arizona. Celui-ci caractérise le phénomène d'enrôlement massif de la population dans des activités de surveillance. Celle-ci connaît plusieurs modalités. La première est l'enrôlement de l'ensemble des fonctionnaires dans des activités de surveillance. Nous pouvons donner comme exemple de ce type de dispositifs le programme *Prevent* en Angleterre<sup>6</sup>, l'obligation de signalement des « radicalisés » pour les psychiatres en discussion en France<sup>7</sup> ou encore l'obligation de dénoncer les immigrants illégaux aux États-Unis<sup>8</sup>.

La deuxième est celle des cercles de surveillance suscités par les pouvoirs publics qui mobilisent non pas des fonctionnaires, mais de simples citoyens. En France, *Les Voisins Vigilants* encadrés par le dispositif « Participation citoyenne » correspondent à cette définition.

Enfin, il y a les cercles de surveillance spontanés. Sans avoir été sollicités par l'État, les « vigilants » commencent à organiser spontanément la surveillance. C'est le cas des *Voisins Vigilants* organisés par le site VV.org.

Ces éléments nous amènent à nous interroger sur la manière dont il faut comprendre le phénomène des voisins vigilants ? À quoi répond le développement récent en France des initiatives de *neighborhood watch*, très courantes dans les pays anglo-saxons ?

Notre questionnement entend interroger les liens entre la mise en place de ces cercles de surveillance et l'existence de mécanismes de solidarité et de lien social dans les quartiers où ce dispositif est mis en place.

### *Enquête de terrain*

Nous avons utilisé plusieurs outils méthodologiques. Tout d'abord, nous avons répertorié un grand nombre d'articles, principalement dans la presse quotidienne régionale concernant la mise en place de dispositifs de « Participation citoyenne ».

6. À ce sujet, consulter le mémoire de Master réalisé par Zoe Clarke, « “What We Talk About When We Talk About Terrorism”: The Definitions of Terrorism and the Consequences Thereof », Department of Politics, University of York, 2017.

7. C. Andrzejewski, « Les « radicalisés », pas plus fous que la moyenne », <https://www.mediapart.fr/journal/france/260817/les-radicalises-pas-plus-fous-que-la-moyenne> (consulté le 10 octobre 2017).

8. J. P. Walsh, « Watchful Citizens: Immigration Control, Surveillance and Societal Participation », *Social & Legal Studies*, vol. 23, n° 2, 2014, pp. 237-259. doi:10.1177/0964663913519286

Ensuite, nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec des « citoyens vigilants ». Ces entretiens ont par ailleurs été filmés, et seront utilisés dans un documentaire à dimension sociologique qui paraîtra sous forme de web-série.

Notre terrain s'est déroulé dans deux régions, par ailleurs caractérisées par un fort taux de pauvreté et un fort vote Front National<sup>9</sup>. Dans le Nord-Pas-de-Calais, nous avons rencontré Alain Fauquet le maire (PS) de Coulogne, à proximité de Calais ainsi que Serge Gomichon, vice-président des Voisins Vigilants du quartier Konin I, situé à Hénin-Beaumont et Christopher Szureck, 4<sup>e</sup> adjoint au maire d'Hénin-Beaumont (FN). Cette communauté de Voisins Vigilants a débuté comme étant « autonome », puis a fait l'objet d'un protocole de « Participation citoyenne » avec la mairie lorsque celle-ci est passée au Front National en 2014.

Dans le Sud de la France, principalement en Languedoc-Roussillon, nous avons rencontré la responsable des Voisins Vigilants du quartier de Malbosc à Montpellier. Celle-ci présente la particularité d'être la référente d'une communauté « autonome », mais d'être soutenue par une conseillère municipale de la majorité de la ville de Montpellier (Malika Salomon, divers gauche, puis LRM).

À Montpellier, nous avons rencontré aussi un responsable des Voisins Vigilants du centre-ville, lui aussi membre d'une communauté « autonome », Philippe G. Plutôt que contre les cambriolages, son action, qui dépasse le simple signalement, se fait contre les nuisances nocturnes, notamment les personnes qui urinent dans les rues.

Nous avons aussi rencontré l'adjoint au maire délégué à la sécurité de Vendargues, près de Montpellier ainsi que le directeur de la police municipale, qui nous ont accordé un entretien afin d'expliquer la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » dans leur commune.

Nous nous sommes entretenus avec les quatre référents du dispositif « Participations citoyennes » de Palavas-les-Flots, station balnéaire du littoral languedocien. Ceux-ci sont par ailleurs des membres actifs du tissu associatif palavassien.

Enfin, nous nous sommes entretenus avec deux acteurs de la sécurité positionnés autour de cette thématique : Bruno Bartocetti, syndicaliste policier FO, responsable régional Languedoc-Roussillon et vif critique de ce dispositif, ainsi que Thierry Chicha, le dirigeant de l'entreprise Voisins Vigilants.

Enfin, nous avons comme perspective de nous appuyer sur une analyse de contenu réalisée sur une série de matériaux proposés par les VV, afin de mieux comprendre les discours mobilisés, principalement ceux mis en avant par le site VV.org, mais aussi ceux obtenus dans le cadre du dispositif « Participation citoyenne »

---

9. Pour plus de détails sur la situation socio-économique, voir « Panorama – Hauts-de-France », Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2018919> et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2128959> (consulté le 10 octobre 2017).

## La surveillance peut-elle faire communauté ?

Au-delà du rapport à l'État et à la manière dont les Voisins Vigilants vont relever ou non de phénomènes de vigilantisme, il nous semble important d'interroger le caractère bénévole et volontaire du mouvement. Pour quelle raison des voisins vont-ils accepter de collaborer et de participer à un réseau de surveillance, le plus souvent dans des quartiers où les taux de délinquance sont assez faibles, sans contreparties financières<sup>10</sup> ? Quels vont être les ressorts de leurs actions ?

### *Communauté, lien social et surveillance*

Une dimension importante du phénomène des Voisins Vigilants repose sur les questions de solidarités entre habitants du même quartier. Ainsi cette question revient-elle deux fois dans la circulaire de 2011, conseillant de s'appuyer sur des liens de solidarité et le tissu social préexistant là où c'est possible, mais surtout d'utiliser la mise en place de ces cercles de surveillance que sont les cercles de « Voisins Vigilants » pour créer des « solidarités de voisinage », point qui est aussi mis en avant par les éléments de communication du site VoisinsVigilants.org<sup>11</sup>.

Ainsi, au-delà de la surveillance, les Voisins vigilants auraient une vocation à faire renaître de la « sociabilité » et de la solidarité, dimension qui ressort aussi dans les arguments donnés en faveur du dispositif par les personnes que nous avons rencontrées. Selon elles, mettre en place un cercle vigilant est l'occasion de rencontrer ses voisins et d'agir ensemble.

Pour aller plus loin, le diagnostic qu'au cours de nombreux entretiens nous ont livré les « vigilants » est que ce serait la dissolution du lien social au sein de quartiers pavillonnaires qui permettrait la délinquance. Ainsi, une des personnes avec qui nous nous sommes entretenus nous disait « *personne ne connaît ses voisins* » et pour lui « *si des cambrioleurs déguisés en déménageurs vident une maison, personne ne s'en inquiétera, pensant que c'est juste un voisin qu'ils ne connaissent pas qui déménage* ».

Laurent Bonelli met en opposition la communauté villageoise traditionnelle où l'ensemble des voisins sont très vigilants de manière « naturelle », au contraire des communautés de Voisins Vigilants, mises en place de manière formalisée par les pouvoirs publics ou de manière plus autonome, mais tout de même avec l'aide d'une société privée fournissant une prestation marchande afin de les mettre en place.

Cette opposition nous semble pertinente car la communauté villageoise traditionnelle forme une communauté très soudée, fondée sur l'interconnaissance. Dans ce cas, la surveillance des membres de la communauté est en quelque sorte

10. L. Bonelli, *La France a peur : une histoire sociale de « l'insécurité »*, La Découverte, Paris, 2010.

11. « Voisins Vigilants – Voisin vigilant », <http://www.voisinsvigilants.org> (consulté le 10 octobre 2017).

naturelle et découle du fort degré d'interconnaissance et du lien social développé entre les membres d'une communauté.

Au contraire, l'avènement de la modernité, l'exode rural, ainsi que les phénomènes de périurbanisation rendus possibles par la restructuration de l'espace urbain liée au développement de l'automobile<sup>12</sup> ont créé de vastes zones où le lien social sur une base territoriale est très faible, et la surveillance des biens l'est de même. Ici, c'est la dissolution du lien social causée par l'urbanisme qui rend possible ce que la circulaire Guéant appelle une délinquance d'« appropriation »<sup>13</sup>.

C'est la majorité du continuum urbain qui est touché par ce phénomène à l'exception des zones denses de peuplement présentant une vie de quartier ou traversées par de forts flux de circulation de personnes créant une surveillance naturelle à même, de par l'existence de regards extérieurs, de prévenir la délinquance.

Une première réaction à cette problématique de dissolution du lien social causée par l'urbanisme contemporain porte le nom du *defensible space*. La parade consisterait alors à concevoir l'espace urbain afin de favoriser la surveillance – de manière assez proche de l'idée du panoptique de Foucault<sup>14</sup>. L'idée est de faire en sorte que l'ensemble de l'espace urbain soit exposé au regard des autres, afin d'éviter des actes de délinquance. Dans cette conception de l'espace urbain, la lumière joue un rôle important, et une des phrases-chocs de ce courant est « un lampadaire remplace un policier »<sup>15</sup>. Le lien social a sa place dans ce dispositif urbain. Il est valorisé, car créant de la « surveillance naturelle », qui évite de mettre en place des patrouilles de police ou des caméras de vidéosurveillance. Dans cette configuration, les dispositifs urbanistiques créant du lien social tels des commerces de proximités sont valorisés, non pas à cause de leur valeur intrinsèque, mais parce que cette sociabilité génère de la surveillance, évitant une action de la part des forces de l'ordre.

Le rapport des Voisins Vigilants au lien social est inversé. Si la circulaire Guéant mentionne bien que les cercles peuvent s'appuyer sur des liens de sociabilités préexistants, c'est une logique opposée qui est mise en avant : l'instauration d'un cercle de surveillance permettrait aux habitants de rencontrer leurs voisins et de recréer des liens de sociabilité : « Cette démarche est résolument citoyenne et génère des solidarités de voisinage »<sup>16</sup>.

Ainsi la conception des Voisins Vigilants présente une inversion du postulat du *defensible space* – c'est la mise en place de la surveillance qui permet au contraire de recréer un lien social absent et *in fine* de recréer la communauté.

12. L. Bonelli, *La France a peur*, op. cit.

13. « Le dispositif de participation citoyenne », [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir\\_33332.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir_33332.pdf) (consulté le 4 octobre 2017).

14. O. Newman, *Defensible Space: People and Design in the Violent City*, Architectural Press, London, 1973, 264 p.

15. *Ibid.*

16. « Le dispositif de participation citoyenne », op. cit.

Cette dimension est aussi présente sur le site VV.org où l'accent est mis sur la sociabilité et la convivialité. Surveiller permet de se rencontrer et de recréer du lien social, discours que nous retrouvons dans les entretiens menés à Malbosc, dans le centre-ville de Montpellier, et encore plus à Hénin-Beaumont. Dans ce cas de figure, l'action des voisins vigilants, qui mettent en place rondes et surveillance du quartier, va mener à l'érection d'un mur clôturant le quartier. Dans un entretien, l'un des voisins T., dont l'agression a déclenché la mise en place du dispositif nous explique que les Voisins Vigilants, dans une démarche dont le symbolisme est impressionnant, organisent tous les ans un « Repas des voisins » qui est un pique-nique autour du mur en gabions qui a fermé l'accès à leur lotissement. Ainsi, c'est l'acte de fermeture effectué qui est en quelque sorte fondateur du lien social et ritualisé, se matérialisant par un repas annuel partagé par l'ensemble des voisins.

Une seule exception, celle de Palavas-les-Flots où les voisins vigilants sont des responsables du tissu associatif local subventionnés par les pouvoirs publics auxquels la mairie rajoute en quelque sorte un « volet sécuritaire » à leur engagement associatif, en les nommant référents, ce qui les classerait plutôt à cheval entre la première et la deuxième catégorie de *watchful citizens*, mandatés par les pouvoirs publics (ils sont subventionnés bien que bénévoles) pour un travail d'animation du lien social auquel un attribut sécuritaire est rajouté<sup>17</sup>.

### *La figure de l'ennemi*

Le lien social et la communauté sont alors recréés, mais face à une menace, à un ennemi potentiel qui pousse à la mise en place du cercle de surveillance. C'est cette menace qui suscite le retour du lien social sur une base géographique, au sein d'un quartier résidentiel, alors que les taux de délinquance sont faibles, voire inexistant<sup>18</sup>. Dans la circulaire Guéant, la figure de l'ennemi, du délinquant n'est pas nommée, de même que sur la communication du site Voisins Vigilants, qui pointe non pas les délinquants, mais des actes : la « délinquance d'appropriation », ou des « comportements et événements suspects, de démarcheurs trop insistants », ou encore de « prévenir les cambriolages ». Dans la communication officielle, la figure de l'ennemi n'est pas convoquée, mais plutôt les actes qui seraient de son fait.

Lors des entretiens que nous avons menés, la figure de l'ennemi est présente, mais n'en reste pas moins vague. Ainsi, à Vendargues, ce sont les « personnes qui volent et qui viennent par l'autoroute », évoquant le voyage, alors que l'adjoint au maire à la sécurité nous parle de « vol à la roulotte ».

17. J. P. Walsh, « Watchful Citizens: Immigration Control, Surveillance and Societal Participation », *op. cit.*

18. Dans le rapport « Gouvernance locale de la prévention de la délinquance » produit par la Mission permanente d'évaluation de la prévention de la délinquance, est pointée l'absence de chiffres établissant une corrélation entre le dispositif « Participation citoyenne » et la baisse du chiffre des cambriolages. Cf. <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/88430/.../gouvernance-sept2014.pdf> (consulté le 12 septembre 2017).

Il y a aussi le « langage des cambrioleurs », twitté par la Gendarmerie nationale et mis en avant un temps par le site Voisins Vigilants. C'est une mise en garde expliquant que les « cambrioleurs » auraient un langage symbolique, signalant par exemple une personne seule ou des biens d'intérêt à dévaliser. Selon Jean-Bruno Renard, ce langage fait partie des légendes urbaines qui apparaissent avec le *Xerox-lore*, et bien entendu n'a pas d'existence factuelle, mais contribue à pointer vers la personne étrangère au quartier, « le rôdeur ». Il est assez surprenant que cette information soit reprise par la gendarmerie et le site VoisinsVigilants.org, sans autre vérification, sans que les auteurs du langage ne soient pour autant désignés.

## Image 1. Le « langage des cambrioleurs », mis en ligne sur le site de la mairie de Bachy<sup>19</sup>

### Le langage des cambrioleurs

C'est un alphabet d'un genre particulier. Apparaissant de façon très discrète au pied des immeubles, sur les perrons, les bas de portes, voire les bords de trottoirs, ces signes cabalistiques griffonnés par les malfaiteurs préparent en quelque sorte le terrain avant que les équipes de cambrioleurs ne passent à l'action.

Des voisins vigilants nous alertent sur le développement de cette technique en Île de France. Soyons vigilants et solidaires ! Si vous voyez ce genre de symboles :

- 1 / prenez une photo
- 2 / appelez la police
- 3 / postez une alerte sur voisinsvigilants.org
- 4 / effacez le symbole

	Cette maison comprend 3 enfants, 2 femmes, 1 homme		Gendarmes / Voisins vigilants
	Il y a de l'argent		Alarme
	Maison d'un représentant de l'autorité		Chien méchant
	Danger, à éviter		Déjà cambriolée
	Déjà visitée		Rien à prendre
	Femme seule		Maison inoccupée
	Inutile d'entrer		Mauvais. On peut se faire prendre
	Projet de cambriolage		

19. Il est intéressant de noter la référence au site VV.org : « Le langage des cambrioleurs », [http://www.mairie-bachy.fr/IMG/pdf/le\\_langage\\_des\\_cambrioleurs.pdf](http://www.mairie-bachy.fr/IMG/pdf/le_langage_des_cambrioleurs.pdf) (consulté le 10 octobre 2017).

À chaque fois, la figure de l'ennemi est assez vague, protéiforme, concernant des personnes extérieures au quartier, sans plus de précision et pouvant se livrer à des actes de délinquance. Aucune population n'est ciblée et la figure de l'ennemi se confond potentiellement avec toute personne extérieure au quartier.

Nous pouvons tout de même noter quelques exceptions. Ainsi, à Hénin-Beaumont, la cible est plus précise. M. G. désigne clairement les « *jeunes des cités qui circulent à scooter* » pour repérer et cambrioler ensuite les résidences du quartier. Par ailleurs, celui-ci revendique mener des actions sortant du cadre du dispositif Voisins Vigilants. Il dit avoir avec les voisins, bloqué des jeunes en scooters et les avoir retenus jusqu'à l'arrivée de la police qui les aurait « *fichés comme rodeurs* »<sup>20</sup>.

À Malbosc, nous observons une légère différence dans la figure de l'ennemi. Il y a une plus grande dimension de contrôle social interne au quartier. Les « Voisins » nous ont confié avoir appelé la police pour une jeune qui faisait une fête sans l'accord de ses parents qui s'étaient absentés et surtout avouent avoir tenté de repérer les jeunes radicalisés par l'Islam qui pourraient passer à l'acte. Le lien avec l'antiterrorisme est assez surprenant, mais là encore la menace est diffuse et mal identifiée.

Il convient de noter que l'ennemi est extérieur à la communauté et extérieur géographiquement, réalisant en quelque sorte une intrusion, ce qui ramène à la dimension territoriale du vigilantisme (à l'exception de Malbosc). Cette figure est floue et avant tout convoquée comme confortant le in-groupe face au hors-groupe.

## Conclusion

Pour finir, nous pourrions dire que, dans une certaine mesure, à partir de ces éléments, nous émettons l'hypothèse que la vision du social que portent les Voisins Vigilants peut être placée dans une perspective schmittienne, c'est-à-dire liée à la pensée de Carl Schmitt qui ne conçoit l'existence de la communauté politique qu'à l'aune de la figure de l'ennemi, permettant d'affirmer le « nous » face au « eux »<sup>21</sup>.

Cette vision fonctionne dans des quartiers résidentiels où les liens sociaux communautaires ont presque totalement disparu, à cause de l'urbanisme pavillonnaire individualisé, où l'habitat replie la sociabilité à la sphère familiale, où les commerces où pourraient se rencontrer les habitants sont situés dans des centres commerciaux ou zones commerciales externes ne permettant que peu la sociabilité de quartier et où le travail est déconnecté de la localité du quartier.

Les Voisins vigilants permettent dans une large mesure de ne pas seulement lutter contre l'insécurité réelle, mais aussi contre le « sentiment d'insécurité ». C'est

20. Nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'existence d'un fichier de « rôdeurs » tenu par les forces de l'ordre.

21. C. Schmitt, J. Freund et M.-L. Steinhauser, *La notion de politique : théorie du partisan*, Flammarion, Paris, 2009.

en organisant la surveillance que la possibilité de lutter contre l'ennemi diffus devient possible et dans une certaine mesure de recréer la communauté.

On peut faire un parallèle avec les *gated communities* où l'on retrouve des dynamiques similaires : c'est l'érection de murs afin de se protéger du « dehors » qui permet de remettre en place l'entre-soi et de dessiner les frontières de la communauté dissoute par la modernité et les modes de vie contemporains<sup>22</sup>.

On peut néanmoins s'interroger : est-il seulement possible de définir le nous uniquement par rapport à l'altérité hostile, le « eux » menaçant et polymorphe, comme le posait Carl Schmitt ; ou au contraire, comme le posait Durkheim<sup>23</sup>, n'est-il pas nécessaire que la communauté se fonde sur les faits sociaux et des liens sociaux positifs, des normes et mécanismes de solidarités partagés à même de susciter une réelle effervescence autour du commun ?

## Bibliographie

- Andrzejewski, C., « Les “radicalisés”, pas plus fous que la moyenne », <https://www.media-part.fr/journal/france/260817/les-radicalises-pas-plus-fous-que-la-moyenne> (consulté le 10 octobre 2017).
- Bonelli, L., *La France a peur : une histoire sociale de « l'insécurité »*, La Découverte, Paris, 2010.
- Brodeur, J.-P., Jobard, F., *Citoyens et délateurs. La délation peut-elle être civique ?* Autrement, Paris, 2005.
- Clarke, Z., « “What We Talk About When We Talk About Terrorism”: The Definitions of Terrorism and the Consequences Thereof », Department of Politics, University of York, 2017.
- Durkheim, É., Paugam, S., *De la division du travail social*, 8<sup>e</sup> édition, Presses universitaires de France, Paris, 2013.
- Favarel-Garrigues, G., Gayer, L., « Violenter la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, n° 115, 2016, pp. 8-37.
- Johnston, L., « What Is Vigilantism? », *The British Journal of Criminology*, vol. 36, n° 2, 1996, pp. 220-236.
- Madoré, F., « Ensembles résidentiels fermés en France et montée d'un ordre sécuritaire », *L'Espace politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, juin 2012, <https://espacepolitique.revues.org/2338>.
- Newman, O., *Defensible Space: People and Design in the Violent City*, Architectural Press, London, 1973.
- « Panorama – Hauts-de-France », Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2018919> (consulté le 10 octobre 2017).
- Schmitt, C., Freund, J., Steinhauser, M.-L., *La notion de politique : théorie du partisan*, Flammarion, Paris, 2009, 323 p.

22. F. Madoré, « Ensembles résidentiels fermés en France et montée d'un ordre sécuritaire », *L'Espace politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, juin 2012.

23. É. Durkheim et S. Paugam, *De la division du travail social*, 8<sup>e</sup> édition, Presses universitaires de France, Paris, 2013.

« Voisins Vigilants – Voisin vigilant », <http://www.voisinsvigilants.org> (consulté le 10 octobre 2017).

Walsh, J. P., « Watchful Citizens: Immigration Control, Surveillance and Societal Participation », *Social & Legal Studies*, vol. 23, n° 2, 2014, pp. 237-259. doi:10.1177/0964663913519286